

N°2016-BCA-33

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 4
- Votants : 4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**AVENANT AUX CONVENTIONS DE DISPONIBILITES**

Le 30 mars 2016, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 14 mars 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Monsieur Gérard JOUAN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE**

- Madame Sophie ALLAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Dans le cadre du développement du volontariat le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime peut conventionner avec les partenaires publics ou privés la mise à disposition de sapeurs-pompiers volontaires.

Par délibération n°2012-BCA-27 du 14 juin 2012, le bureau du conseil d'administration a approuvé un modèle guide de convention de disponibilité.

Au cours de l'exécution de ces différentes conventions, des adaptations ou des modifications doivent être apportées, notamment dans les situations suivantes :

- le changement de statut de l'agent conventionné dans sa collectivité (contractuel devenant titulaire),
- le changement d'affectation du sapeur-pompier volontaire conventionné,
- toute modification souhaitée par l'une des parties signataires de la convention, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Aussi, afin de répondre efficacement à ces modifications, il apparaît nécessaire d'établir un modèle d'avenant aux conventions de disponibilité (joint en annexe).

Il convient d'approuver le modèle d'avenant et d'autoriser le président à les signer, ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

\*

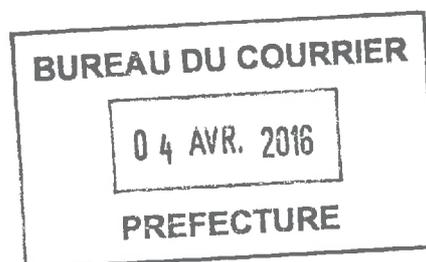
\*\*

*Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.*

**Le président du conseil d'administration,**



**André GAUTIER**



**AVENANT  
CONVENTION DE DISPONIBILITE  
REF :**

Entre d'une part,

le Service départemental représenté par Monsieur André GAUTIER,  
Président du conseil d'administration,  
dûment habilité par la délibération du conseil départemental du 24 avril 2015  
portant élection des représentants du département au conseil d'administration du service départemental  
d'incendie et de secours de la Seine-Maritime

d'autre part, l'employeur :

*Société XXX  
représentée par Monsieur Y.Y.Y.Y  
ADRESSE - VILLE*

Et le bénéficiaire, le sapeur-pompier volontaire :

*Grade – NOM et Prénom – (Matricule)*

**Article 1 : Objet**

L'objet du présent avenant est de préciser les modifications apportées à la convention de disponibilité conclue en date du :

**Article 2 : Disposition(s) modifiée(s) :**

*L'article ..... de la convention de disponibilité est remplacé par les dispositions suivantes :*

**Article 3 : Date d'exécution**

La date d'exécution du présent avenant est fixée à *(à fixer avec l'employeur)*

Fait en 3 exemplaires le *(date signature)*

Pour le Président du conseil d'administration,  
et par délégation,  
le directeur départemental,

L'employeur,

Le bénéficiaire,

Colonel André BENKEMOUN

*Monsieur YYYY*

*Grade – Nom et prénom*